

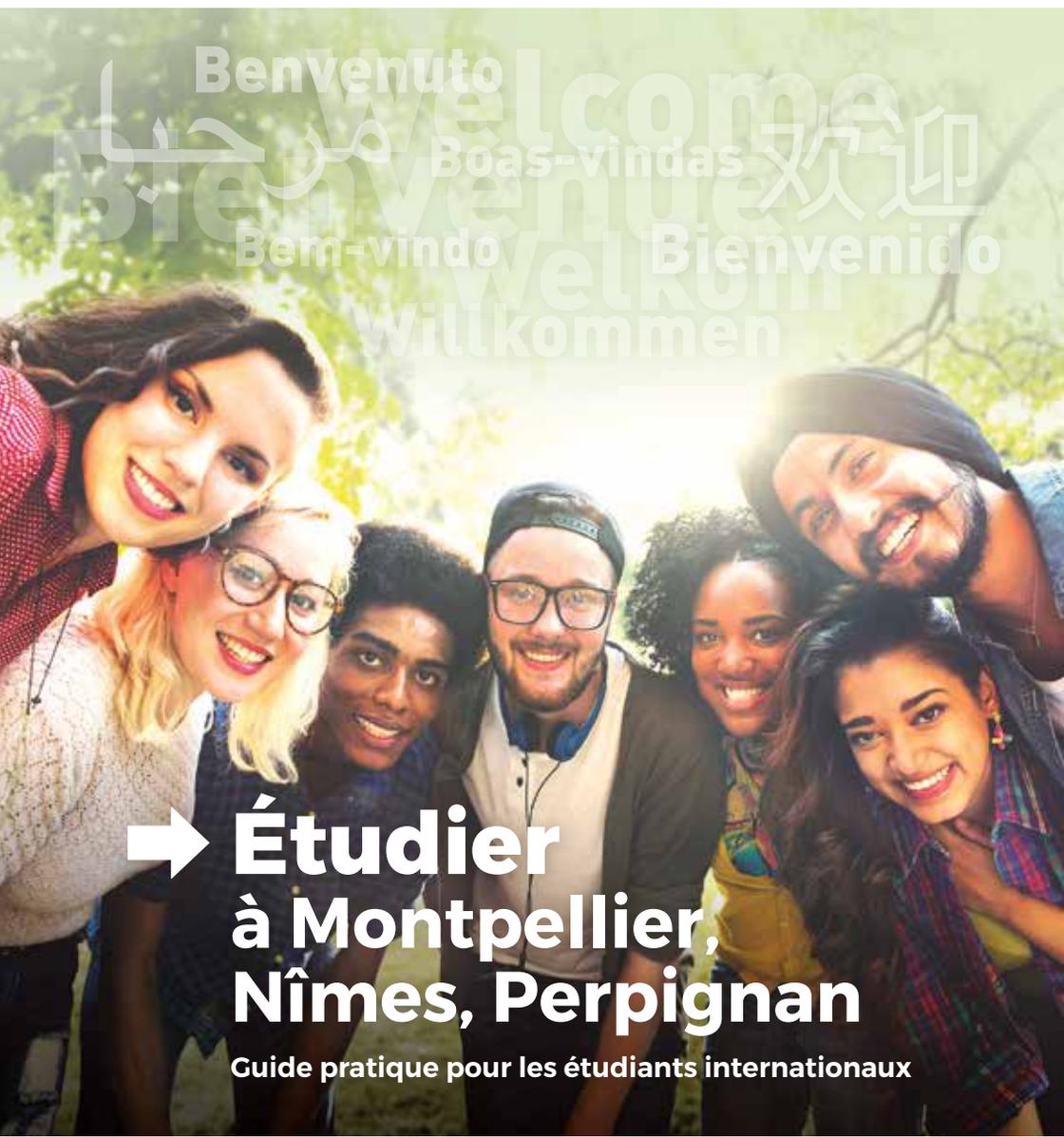
Benvenuto

Boas-vindas

Bem-vindo

Bienvenido

Willkommen



→ **Étudier
à Montpellier,
Nîmes, Perpignan**

Guide pratique pour les étudiants internationaux

→ Étudier à Montpellier, Nîmes, Perpignan



Sommaire

1	Présentation du système de l'enseignement supérieur	2
	A. L'enseignement supérieur en France	2
	B. L'enseignement supérieur à Montpellier, Nîmes et Perpignan	6
	C. Les établissements et services transversaux de l'enseignement supérieur à Montpellier, Nîmes et Perpignan	8
2	Le parcours de l'étudiant	10
	Le parrainage international	11
3	Les démarches administratives	12
	A. Avant de partir : obtenir une admission	12
	B. A l'arrivée : obtenir un titre de séjour	14
4	Infos pratiques	17
	A. Le logement	17
	B. La santé	22
	C. Le budget	24
	D. La restauration	26
	E. Les transports	26
	F. Pass'Culture	27
	G. Pièces à fournir	28
	H. Glossaire	29
	Contacts	30
	Adresses utiles au sein de chaque université et établissement	

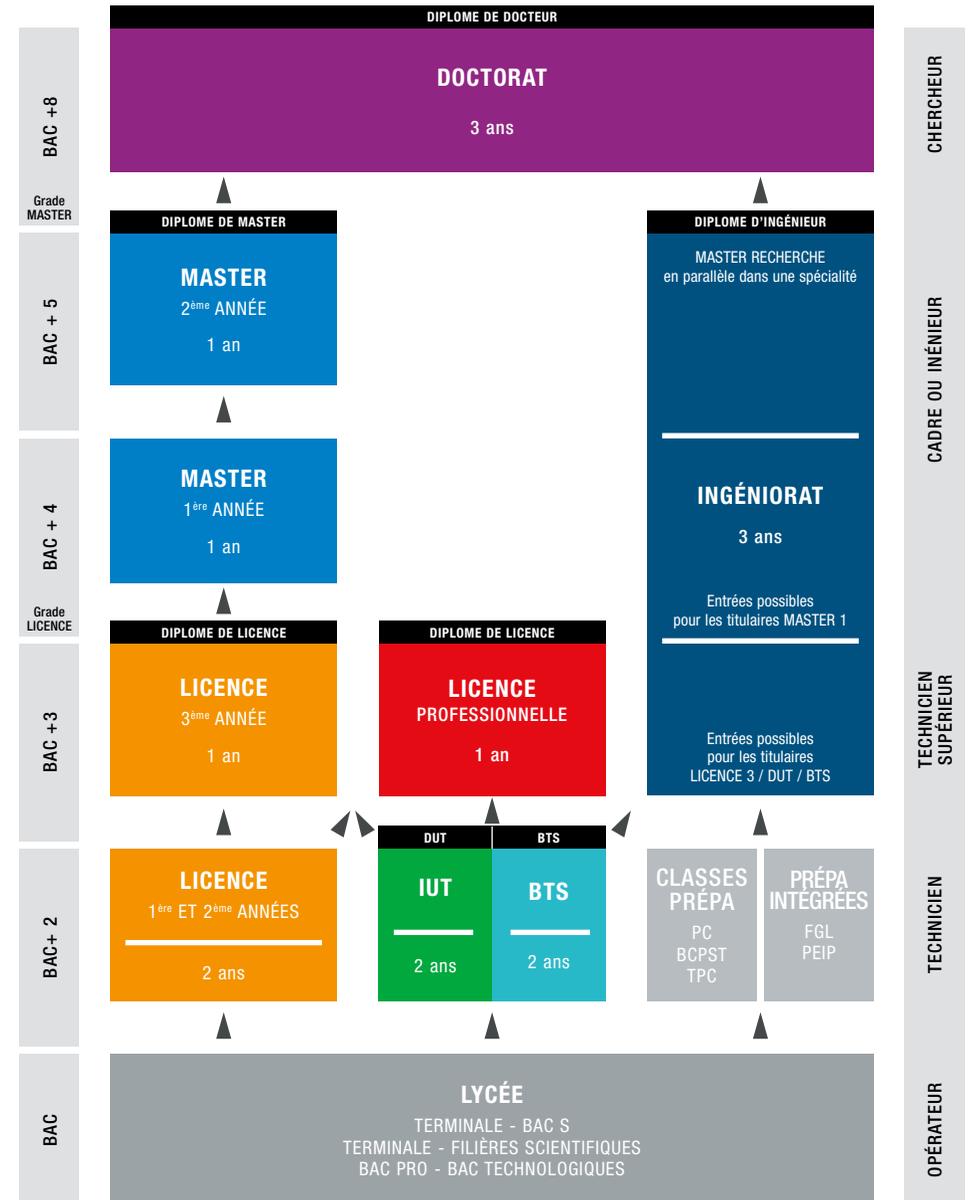
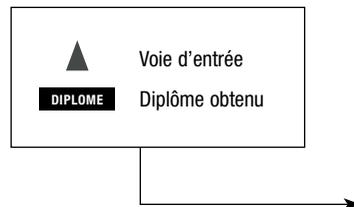
EDITION 2017

1 Présentation du système de l'enseignement supérieur

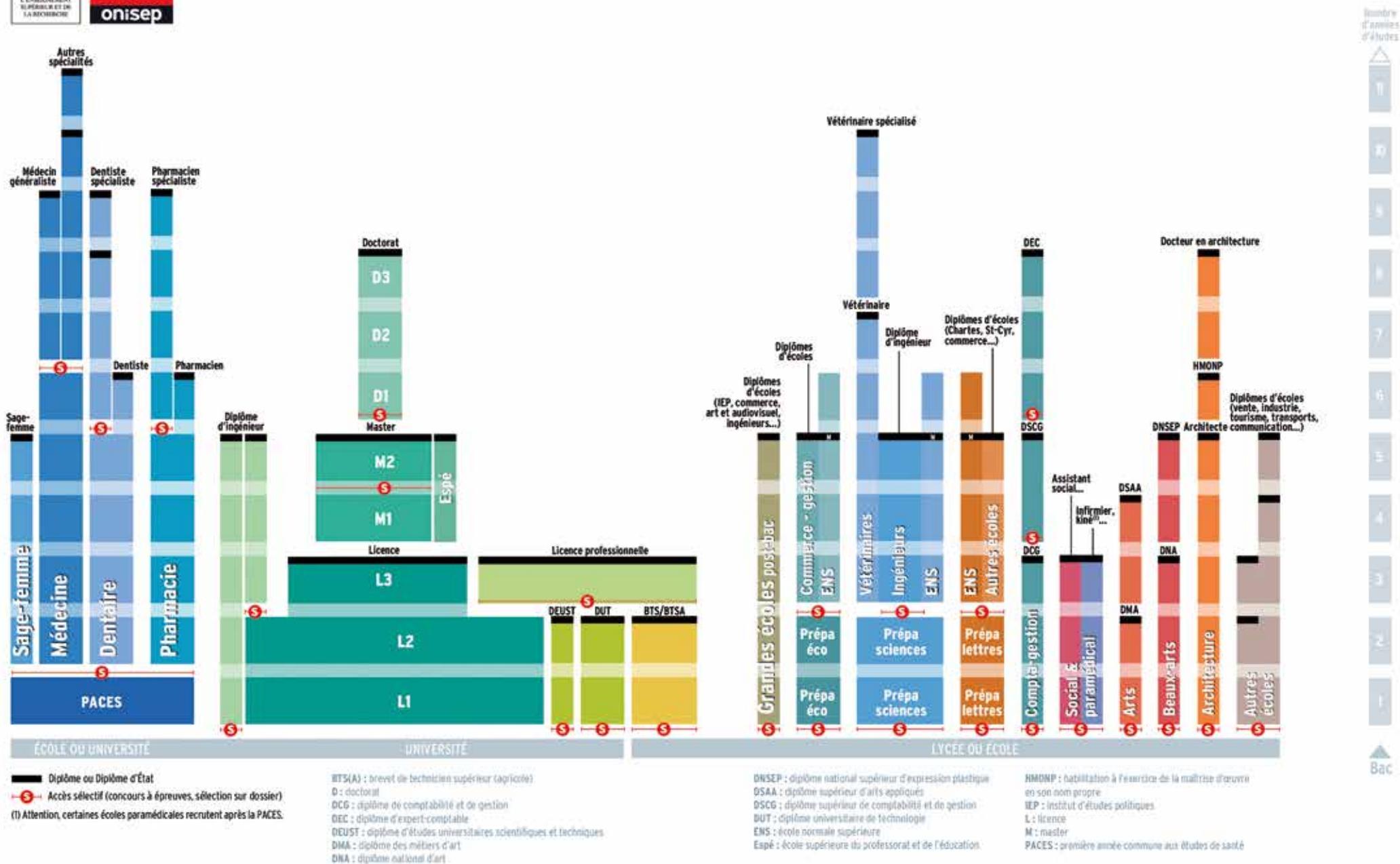
A. L'enseignement supérieur en France

Les universités françaises organisent leurs études en 3, 5 et 8 ans, conférant les diplômes de licence (L), master (M), et doctorat (D).

Pour chaque diplôme, les enseignements sont découpés en semestres (un étudiant peut effectuer 2 semestres par année universitaire), correspondant chacun à 30 crédits, capitalisables et transférables en France et en Europe.



Le schéma des études supérieures



1 Présentation du système de l'enseignement supérieur

B. L'enseignement supérieur à Montpellier, Nîmes et Perpignan

Université de Montpellier www.umontpellier.fr	Université Paul Valéry Montpellier 3 www.univ-montp3.fr	Université de Nîmes www.unimes.fr	Université de Perpignan Via Domitia www.univ-perp.fr	Montpellier SupAgro Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier www.supagro.fr	ENSCM École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier www.enscm.fr/
<p>Administration Economique et Sociale (AES)* Droit et Science Politique Economie Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) Institut des Sciences de l'Entreprise et du Management (ISEM)* Médecine Odontologie Pharmacie Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) Sciences : - biologie fondamentale - biologie appliquée et écologie - chimie - sciences de l'ingénieur - sciences de l'univers - physique et mathématiques Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Polytech - École d'Ingénieurs Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Montpellier-Sète Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Béziers Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Nîmes Faculté d'Education * En 2017 AES et ISEM deviennent MOMA le Montpellier Management</p>	<p>Lettres, Arts, Philosophie, Psychanalyse Langues et Cultures Etrangères et Régionales, et Langues Etrangères Appliquées (LEA) Sciences humaines et sciences de l'environnement Sciences Economiques, Juridiques, Sociales et de Gestion Faculté des Science du sujet et de la société (Sociologie, Ethnologie et Psychologie) Education et Sciences pour les Langues Lettres Art Sciences Humaines et Sociales (LLASHS) Institut des Technosciences de l'Information et de la Communication, et Sciences du langage (ITIC) Institut d'Etudes Françaises pour Etudiants Etrangers (IEFE)</p>	<p>Anglais Design Biologie-Environnement Droit Administration Économique et Sociale Espagnol Histoire Lettres Modernes Appliquées Mathématiques-Informatique-Physique Psychologie</p>	<p>Arts, Lettres et Langues Sciences Juridiques et Économiques Sciences Humaines et Sociales Sciences de l'Éducation Tourisme et Hôtellerie Internationale Sciences, Technologies et Santé Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) Institut Universitaire Technologique (IUT) de Perpignan Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Institut Franco-Catalan Transfrontalier (IFCT) Centre Universitaire d'Études Françaises (CUEF) École d'ingénieurs Sup'EnR</p>	<p>Thématiques principales : Agriculture, alimentation, gestion durable des ressources naturelles et des territoires Département Biologie et écologie (BE) Département Milieux, productions, ressources, environnement (MPRS) Département Sciences des agro-bioprocédés (SABP) Département sciences économiques sociales et de gestion (SESG) Institut des hautes études de la vigne et du vin (IHEV) Institut des régions chaudes (IRC) Institut d'éducation à l'agroenvironnement de Florac (IEAE) Fondation universitaire "SupAgro Fondation" Chaire d'entreprise "AgroSys" Chaire UNESCO "Alimentations du Monde" Chaire d'entreprises AgroTIC Chaire industrielle EISA-PACT</p>	<p>Chimie - Santé Chimie, matériaux et environnement Chaire UNESCO (SIMEV) "Science des Membranes Appliquée à l'Environnement" Chaire ChemSuD "Chimie nouvelle pour un développement durable" Fondation universitaire Chimie Balard</p>

Retrouver la localisation géographique de toutes les universités et de leurs UFR* sur le plan de Montpellier : www.crous-montpellier.fr > CROUS > CROUS EN PLAN

* cf. glossaire p. 29

1 Présentation du système de l'enseignement supérieur

C. Les établissements et services transversaux de l'enseignement supérieur à Montpellier, Nîmes et Perpignan

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités

COMUE LRU
(Communauté d'Universités et Établissements)
www.languedoc-roussillon-universites.fr

- Service Accueil International Étudiants / Chercheurs (SAIEC)
- Centre de Soins Universitaire de Montpellier (CSU)
- Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE-LR)
- Opération Campus de Montpellier (PLAN CAMPUS)
- Maison des Sciences de l'Homme Sud (MSH Sud)
- Catalogue en ligne des formations universitaires (CALES-LR)
- Pôle chimie Balard / Fondation Balard
- Collège Doctoral LR
- Pôle Biosanté Rabelais
- La formation continue des Universités de Montpellier (CONTINUUM)
- Réseau Coïmbra
- Campus Mag LR



Crous de Montpellier
Tous les services de la vie étudiante
www.crous-montpellier.fr

- Bourses
- Logement
- Restauration
- Action sociale / santé
- Culture
- International



➔ **Carte Izly multi-services**
(carte d'étudiant, carte de resto'U*,
carte de bibliothèque, porte-monnaie électronique)
www.izly.fr

➔ **Portail Cales-LR*** (catalogue en ligne de l'enseignement supérieur
de la Région Languedoc-Roussillon) : www.formations-lr.fr

➔ **Espace Numérique de Travail (ENT*)** : L'ENT est un portail de services en ligne offrant un point d'accès unique où l'étudiant peut trouver les informations, outils et services numériques en rapport avec ses études. L'étudiant se connecte en se rendant sur une page web spécifique accessible à partir du site de son université, sur laquelle il entre son nom et son mot de passe. Il accède ainsi à des services personnalisés en rapport avec sa formation.

➔ **Bibliothèque interuniversitaire** : www.biu-montpellier.fr

➔ **Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)** :
www.sport-u-montpellier.com
www.unimes.fr/vie_etudiante/sport_unimes

➔ **Maisons et bureaux des étudiants** : il en existe au sein de chaque université, retrouver leurs coordonnées sur les sites internet des établissements concernés.



© COMUE LRU - service communication



© Alexandre Bena

* cf. glossaire p. 29

2 Le parcours de l'étudiant



➔ Se faire accompagner à son arrivée à Montpellier, Nîmes ou Perpignan

Vous souhaitez être accueilli et accompagné dès votre arrivée ?

Le GROUS de Montpellier et la COMUE LR-Universités proposent le dispositif "parrainage international". Que vous veniez en mobilité individuelle ou en programme d'échange (p.12) vous pouvez bénéficier de ce dispositif !

Votre parrain, étudiant français ou étranger :

- Vous contactera par courriel avant votre arrivée
- Vous accueillera à la gare ou à l'aéroport
- Vous accompagnera jusqu'à votre lieu d'hébergement
- Vous aidera, si vous le souhaitez, dans vos démarches administratives

Inscription en tant que filleul :
www.parrainage-international.fr/



BONNE ANNÉE
UNIVERSITAIRE !



© Fotolia.com

* cf. glossaire p. 29

3 Les démarches administratives

A. Obtenir une admission : formalités à accomplir avant de partir en France

Pour venir étudier en France, les formalités à accomplir sont fixées au niveau national. Votre séjour doit se préparer bien à l'avance.

⚠ La compréhension de la langue française est indispensable.
Les enseignements et les examens se déroulent en français.
Se renseigner auprès de l'université de votre choix pour le niveau de langue exigé (et le justificatif correspondant à produire) + www.ciep.fr

Si vous venez dans le cadre d'un **programme d'échange**, comme par exemple : ERASMUS+, PEE du BCI (Programme d'échange d'étudiants du Bureau de coopération interuniversitaire du Québec, ex-CREPUQ), vous devez vous renseigner auprès de votre université d'origine. C'est celle-ci qui fait la demande auprès de votre université d'accueil.

Si vous demandez une **inscription à titre individuel** : les procédures varient en fonction des pays (Union européenne ou hors Union européenne), du type d'établissement (Université, École, IUT...), de la filière de formation envisagée (langue, médecine...) et du niveau d'accès (Licence / Master / Doctorat).

L'essentiel des démarches de pré-admission consiste à effectuer une demande d'admission et à obtenir un visa.

➔ 1^{ère} année de licence

⚠ **Attention** : la date limite de dépôt des dossiers est le **22 janvier** !

Pour s'inscrire en **Licence 1^{ère} année**, 2 possibilités :

• Si vous résidez à l'étranger

- Etudiants internationaux résidant dans un pays avec procédure CEF
Il existe une procédure obligatoire de **demande d'admission préalable (DAP) en ligne** sur le site du Centre pour les Etudes en France (CEF) : www.campusfrance.org
Il s'agit d'une opération simple et rapide pour laquelle une participation financière vous sera demandée.
- Etudiants internationaux résidant dans un pays sans procédure CEF
Dans les pays où cette procédure n'existe pas, vous **devez remplir un dossier** de demande d'admission préalable (DAP) auprès du service culturel de l'Ambassade de France du pays de résidence (*formulaire blanc*).

- **Si vous résidez en France** : Il vous faut télécharger le dossier de demande d'admission sur le site du Ministère de l'Education nationale (*formulaire vert*).
- **Sur internet, à l'adresse suivante** : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-demande-d-admission-prealable-en-premiere-annee-de-licence.html
- **Sur google** : *dossier vert 2016*.

➔ Autres années d'études

⚠ **Attention** : la date limite de dépôt des dossiers est le **31 mars** !
et le **20 mars** pour les DUT

Pour les autres années d'études (**Licence 2^{ème} année Licence 3^{ème} année, Licence professionnelle, Master 1^{ère} année, Master 2^{ème} année, IUT et diplôme d'ingénieur**), les résidents à l'étranger (hors Europe) doivent passer obligatoirement par la procédure Campus France. Si leur pays ne dispose pas de ce genre de dispositif, il convient de s'adresser directement aux **établissements**.

➔ Cas des doctorants et des établissements à caractère spécifique

La demande d'admission est à faire directement auprès de l'établissement concerné pour une inscription en :

- classe préparatoire aux grandes écoles,
- section de techniciens supérieurs (dans les lycées),
- troisième cycle à l'université (doctorat),
- ou dans tout autre établissement à caractère spécifique et/ou recrutement par voie de concours, jury d'admission ou sur titre.

➔ L'obtention d'un visa

Votre admission au sein de l'établissement que vous avez choisi vous permettra de faire la demande d'un visa long séjour pour études.



3 Les démarches administratives

B. Obtenir un titre de séjour : formalités à accomplir à l'arrivée en France

 Tout étranger âgé de plus de 18 ans, souhaitant séjourner en France plus de 3 mois, doit posséder un titre de séjour.

➔ VISA "D" long séjour étudiant (CESEDA R311-3 6°)

Vous avez obtenu un visa "D" long séjour étudiant pour la France auprès du consulat/ambassade de France dans votre pays. Ce visa porte la mention CESEDA R311-3 6°.

■ Procédure à suivre en 4 étapes dès votre arrivée en France :

1. Compléter le document **OFII*** délivré par le consulat et l'envoyer par la Poste en recommandé avec accusé de réception à l'**OFII***, accompagné d'une copie des pages de votre passeport (identité + visa + tampon d'entrée en France).

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration :

OFII Montpellier : "Le Régent" - 1^{er} étage - 4 rue Jules Ferry - 34000 Montpellier

OFII Nîmes : 54 rue de l'Hostellerie - Ville Active - 30900 Nîmes

OFII Perpignan : 6 rue des Jotglars - 66000 Perpignan

2. Dès réception de ces documents, l'**OFII*** enregistre votre dossier et vous adresse un accusé de réception.
3. Vous recevez une convocation de la part de l'**OFII*** pour un rendez-vous obligatoire.
4. Après le rendez-vous, l'**OFII*** colle **une vignette dans votre passeport** vous permettant ainsi de *séjourner légalement* en France pour toute la durée du visa. **Ce visa vaut alors titre de séjour.**

Vous pouvez également déposer la demande OFII sans rendez-vous à l'Accueil International de la COMUE LRU (aux horaires d'ouverture du service).

- Dans les 2 mois précédant la date d'expiration de votre visa, vous devez déposer un dossier de renouvellement de titre de séjour

La procédure concernant la demande de titre de séjour dépend : soit de votre lieu d'habitation principal, soit de votre lieu d'études. Si vous résidez ou étudiez :

• à Montpellier

Service Accueil Étudiants Chercheurs à la COMUE LRU

L'accueil international de la COMUE LRU est le **guichet unique** de dépôt des demandes de titre de séjour étudiant et chercheur dans l'Hérault :

163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier (Tram lignes 1 et 4, arrêt Albert 1^{er})

Tél. : +33 (0)4 67 41 67 87 - Fax : +33 (0)4 67 41 93 34 - Courriel : saiec@lr-universites.fr

Une équipe d'étudiants polyglottes vous accompagne dans vos démarches.

Ouverture :

De janvier à mai : lundi, mercredi et vendredi de 13h à 16h

Juin-juillet : du lundi au vendredi de 13h à 16h

De septembre à novembre : du lundi au vendredi de 9h à 16h

Décembre : du lundi au vendredi de 13h à 16h

Prise de rendez-vous et liste des pièces à fournir : www.saiec.fr

• à Nîmes

L'accueil Préfecture du Gard - Bureau de l'Immigration et de l'Intégration

10 avenue Feuchères - 30045 Nîmes Cedex 9

www.gard.gouv.fr

Permanence téléphonique du lundi au vendredi 14h-16h : +33 (0)4 66 87 59 60

Dépôt de dossier sur rendez-vous par courriel : pref-etrangers-rdv@gard.gouv.fr

• à Perpignan

Guichet unique titre de séjour à l'UPVD

Bureau d'Accueil des étudiants internationaux (BAEI)

52 avenue Paul Alduy - Bâtiment BASE - 66860 Perpignan (Bus ligne 4 - Arrêt Campus)

Tél. : +33 (0)4 68 66 20 11 - Courriel : guichet-unique@univ-perp.fr

Ouvert de septembre à décembre, les mardi et jeudi 9h-12h et 13h30-16h30.

3 Les démarches administratives

➔ Autres visas long séjour

Vous avez obtenu un autre type de visa long séjour étudiant (visas portant la mention “carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l’arrivée”) : vous devez déposer un dossier de première demande de titre de séjour.

➔ Etudiants européens

Les **étudiants européens** sont dispensés de demande de titre de séjour.

➔ Informations générales

■ Le titre de séjour autorise l’étudiant international à **travailler** jusqu’à 60 % de la durée annuelle légale de travail (soit 964 heures par an).

■ Visa touristique type “C” (court séjour) :

Cette catégorie de visa s’adresse à tout ressortissant étranger désireux d’entrer dans l’espace Schengen dans le cadre d’un voyage touristique ou pour participer à des conférences ou autres manifestations. Il ne permet pas de solliciter un titre de séjour.

4 Infos pratiques

A. Le logement

Se loger à Montpellier, Nîmes ou Perpignan n’est pas simple ! Il faut être organisé et disposer des moyens financiers rappelés p.24. Il faut également disposer d’une somme d’argent suffisante pour s’héberger temporairement au début et payer les frais inhérents à toute recherche de logement (dépôt de garantie, frais d’agence, caution... cf. p.21).

➔ Offre publique CROUS

Le service accueil international du CROUS propose des hébergements en cités U* ou en résidences universitaires (visite virtuelle sur www.crous-montpellier.fr / logement / cités et résidences). Le loyer d’une chambre en cité varie de 177 € à 244 € selon le niveau de confort. Le loyer d’un logement en résidence est d’environ 310 € mensuel selon la surface.

Vous devez impérativement formuler votre demande de logement à partir du 15 janvier (consulter la date de clôture sur le site internet) sur le site internet du CROUS de Montpellier : www.crous-montpellier.fr (lien en page d’accueil : demandez un logement).

1. Critères d’admission

Seuls les étudiants qui répondent aux critères suivants se verront attribuer un logement en cité universitaire :

- être inscrit dans un niveau d’études au moins équivalent à une 1^{ère} année de master, ou au sein des établissements suivants : Grande Ecole, classe préparatoire, IUT, Section de Technicien Supérieur (en dehors des établissements privés).

Les étudiants individuels devront joindre à leur dossier d’admission, la caution solidaire d’une personne physique résidant en France.

2. Modalités de dépôt de la demande

Vous devez vous connecter sur le site internet du CROUS de Montpellier www.crous-montpellier.fr à **partir du 15 janvier (consulter la date de clôture sur le site Internet du Crous)**.

A la suite de cette connexion, vous recevrez un dossier par mail à imprimer et à retourner avec les pièces justificatives à l’adresse suivante :

Crous de Montpellier
TSA 14009
59901 Lille cedex 9

Important : cette adresse à Lille est l’unique adresse d’envoi des dossiers et pièces complémentaires. Aucun dossier ne doit être retourné directement au Crous de Montpellier.



4 Infos pratiques

3. Le dossier d'admission

Vous devez envoyer votre dossier d'admission dans un délai maximum de 2 semaines après sa réception avec les justificatifs nécessaires à l'admission :

- photocopie du passeport dans son intégralité
- photocopie du dernier diplôme obtenu
- photocopie du dernier certificat de scolarité (à défaut, justificatif de pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France).

Vous recevrez une réponse par mail après étude de votre dossier et en fonction des critères d'admission.

L'admission est faite pour une année universitaire et en fonction des places disponibles. Si satisfaction ne peut être donnée immédiatement les étudiants sont placés sur liste d'attente. Si une proposition vous est faite par le CROUS, vous devez :

- vous acquitter du dépôt de garantie en ligne sur www.crous-montpellier.fr (lien : centrale de réservation).
Conservez le ticket de paiement qui vous sera demandé lors de la signature de votre bail au service accueil international.
- fournir un engagement de caution d'une personne domiciliée en France

NB : si vous n'avez pas de garant domicilié en France, vous pourrez souscrire à la CLE (caution locative étudiante) qui est une garantie qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter l'accès à leur logement. La CLE est gérée par le Crous.

Pour tout renseignement consulter www.crous-montpellier.fr / logement / Aides au logement

Service accueil international du CROUS

Adresse : 2 rue Monteil - 34033 Montpellier cedex 1 (Tramway ligne 1, arrêt Boutonnet)

Ouvert : lundi, mardi, jeudi et vendredi, sur rendez-vous de 10h à 12h et sans rendez-vous de 13h à 16h. Fermé le mercredi.

Tél. : +33 (0)4 67 41 50 38 - international@crous-montpellier.fr

Les dossiers sont étudiés en fonction du niveau d'études et de la date de dépôt ou de réception par courrier ainsi que des places disponibles.

Même si vous remplissez ces conditions, le CROUS ne peut vous garantir l'obtention d'un logement en raison du nombre limité de logements

➔ Se loger dans le privé

■ Les sites internet du CROUS de Montpellier et du CRIJ* Languedoc-Roussillon

• Montpellier

Retrouvez des offres de logement chez des particuliers (sans frais d'agence) sur :

www.lokaviz.fr

www.logement.informationjeunesse.fr (vous pouvez également y télécharger un guide du logement très complet)

■ Le Phare

• Montpellier

Le Phare est un point d'accueil pour les étudiants internationaux en recherche de logement. Des étudiants polyglottes accompagnent les étudiants dans leur recherche auprès des particuliers.

Ouvert septembre et octobre du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Adresse : COMUE LRU - 163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier
(tram lignes 1 et 4, arrêt Albert 1^{er}) - Tél. +33 (0)4 67 41 67 94.

■ Des aides pour vous aider à vous installer

• La Caution Locative Etudiante

Cette aide est une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire d'accéder à un logement.

Faites votre demande sur www.portail-vie-etudiante.fr

• La Clé Montpellier Logement Etudiants

A destination des étudiants de 18 à 30 ans, cette aide de la Ville de Montpellier permet de financer, sous la forme d'une avance remboursable sans intérêt ni frais de dossiers, le premier loyer dans la limite de 500 € (charges comprises).

Vous pouvez y prétendre si vous êtes étudiants de l'enseignement supérieur, et signataire d'un bail dans le parc privé depuis moins de deux mois, sur la commune de Montpellier.

Faites votre demande sur www.montpellier.fr



4 Infos pratiques

➔ L'espace logement étudiant

• Montpellier

Cet espace d'information vous permettra d'effectuer des recherches de logement et d'effectuer sur places les démarches administratives liées à votre installation.

Espace Logement Etudiant

D'août à octobre au Corum - Salon du Belvédère - Esplanade Ch. de Gaulle - Montpellier

www.espace-etudiant.com

• Nîmes

<https://unimes.immojeune.com/>

• Perpignan

www.bijperpignan66.fr

➔ Hébergement temporaire

■ Auberge de jeunesse

• Montpellier

Prix de la nuit : 20,60 € (petit déjeuner compris)

Réservation possible depuis l'étranger.

Adresse : Impasse de la Petite Corraterie - 34000 Montpellier

Tél. +33 (0)4 67 60 32 22 - Fax : + 33 (0)4 67 60 32 30 - www.fuaj.org/Montpellier

• Nîmes

Adresse : 257 chemin de l'auberge de jeunesse - 30900 Nîmes

Tél. +33 (0)4 66 68 03 20- www.hinimes.com

• Perpignan

Adresse : Allée Marc Pierre, Parc de la Pépinière - 66000 Perpignan

Tél. +33 (0)4 68 34 63 32 - Fax +33 (0)4 68 51 16 02 - www.hifrance.org



➔ Dépôt de garantie et cautionnement solidaire

■ Dépôt de garantie

Lors de la signature de votre bail, vous devrez verser un dépôt de garantie. Cette somme sert à couvrir les éventuels manquements du locataire à ses obligations (frais de réparation ou de remise en état...). Le dépôt de garantie ne peut excéder un mois de loyer sans les charges et doit être restitué dans un délai de deux mois à compter de la remise des clefs (pour les locations vides).

■ Cautionnement solidaire

Pour obtenir un logement, vous devrez également fournir un cautionnement solidaire, c'est un acte renseigné par une personne qui réside et travaille en France. Cette personne se porte garante pour vous en s'engageant à régler les loyers que vous n'auriez éventuellement pas payés.



Si vous avancez des loyers pour plusieurs mois, demandez IMPERATIVEMENT un reçu au propriétaire de votre logement.

➔ Aides au logement

Les APL (Aides Personnalisées au Logement) ou ALS (Allocations de Logement à caractère Social) sont des aides financières au logement versées par la Caisse d'Allocations Familiales. La demande de dossier s'effectue par saisie informatique, Montpellier : www.montpellier.caf.fr / Nîmes : www.caf.fr / Perpignan : www.caf.fr

➔ Assurance Habitation

Une assurance multirisques habitation est obligatoire pour les locations de logements vides et fortement conseillée pour les logements meublés. Cette assurance vous permet de vous garantir contre les risques d'incendie, dégâts des eaux, explosions, responsabilités, vols...

A côté des organismes d'assurances classiques (assureurs et mutuelles), certaines banques proposent des formules avec des tarifs adaptés aux ressources des étudiants.

4 Infos pratiques

B. La santé

➔ Affiliation à la Sécurité Sociale

Elle se fait dans l'établissement d'enseignement au moment de l'inscription administrative. Elle est obligatoire pour les étudiants non européens. Coût : 215 € (tarif 2015-2016).

Pour bénéficier de la "sécurité sociale étudiante", les étudiants doivent être **âgés de moins de 28 ans** et être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur agréé pendant au moins 3 mois.

Les étudiants de plus de 28 ans bénéficient, sous certaines conditions, de la Couverture médicale Universelle (CMU) et acquittent alors une cotisation annuelle particulière auprès de la Caisse primaire d'Assurance Maladie.

N'hésitez pas à prendre contact avec les organismes de couverture sociale étudiante pour plus de renseignements.

Les étudiants ressortissants de l'Espace Economique Européen en sont dispensés s'ils sont titulaires, pour toute l'année universitaire, d'une carte européenne d'assurance maladie (ou de son attestation provisoire).

➔ Mutuelles complémentaires

La sécurité sociale rembourse en moyenne 60 % des dépenses de maladie. A côté de ce système obligatoire, des **mutuelles étudiantes** permettent de compléter cette couverture jusqu'à la gratuité complète des soins. Coût : de 50 € à 500 € par an selon la mutuelle et le taux de couverture.

Elle présente l'avantage de donner accès à une assurance responsabilité civile qui, dans bien des cas, est obligatoire.

Cas particulier des étudiants boursiers du gouvernement français (BGF), ou des gouvernements étrangers (BGE)

Les étudiants boursiers couverts par la "sécurité sociale étudiante" sont dispensés de la cotisation sécurité sociale. Concernant ces étudiants, Campus France leur remboursera le montant versé pour l'adhésion obligatoire à une mutuelle étudiante, à hauteur maximum de 264 €, sur présentation du justificatif du paiement de la cotisation pour l'année en cours.

Les étudiants qui ne répondent pas aux conditions nécessaires pour être affiliés au régime de la "sécurité sociale étudiante" sont couverts directement par Campus France. La couverture sociale Campus France est strictement personnelle et ne permet pas la prise en charge de la famille.

Les 2 organismes qui gèrent la Couverture Sociale étudiante sont :

LMDE, La Mutuelle des Etudiants : www.lmde.fr

MEP, La Mutuelle des Étudiants de Provence : www.mep.fr

➔ Le Centre de Soins Universitaire de Montpellier

La COMUE LRU propose à tous les étudiants de Montpellier une prise en charge et un parcours de soins adapté à leurs besoins. Prise en charge à 100 % sans avance de frais sur présentation de la carte étudiante, de la carte vitale et de l'attestation de mutuelle complémentaire. www.csu-montpellier.fr

➔ Médecine préventive

Des équipes de médecins, d'infirmières et d'assistantes sociales sont réparties dans les universités. Adressez-vous à votre université pour pouvoir les rencontrer.

➔ Handicap

Il existe des dispositifs d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans les 3 universités montpelliéraines. N'hésitez pas à contacter les personnes référentes, ou à vous rendre sur le site internet de chaque université pour de plus amples informations.

Université de Montpellier : handiversite@umontpellier.fr

Université Paul Valéry Montpellier 3 : etud.handi@univ-montp3.fr

Université de Nîmes : handicap@unimes.fr

Université de Perpignan Via Domitia : baeh@univ-perp.fr

ENSCM : scolarite@enscm.fr

Le CROUS propose également une centaine de logements spécialement adaptés aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations : www.crous-montpellier.fr > Action sociale - santé / handicap

Dans cette rubrique, les étudiants à mobilité réduite peuvent renseigner une fiche de "demande de logement adapté", qui leur permet de détailler les aménagements qui leur sont nécessaires. Le CROUS pourra ainsi leur proposer le logement le plus adéquat. Les demandes peuvent être formulées tout au long de l'année.

➔ Aide sociale

Des assistants sociaux du CROUS reçoivent les étudiants au CROUS et sur les sites universitaires. Accueil, soutien, information, activation d'aides financières, action de prévention, les assistants sociaux aident les étudiants en difficulté d'ordre psycho-social ou matériel.

Service social du CROUS de Montpellier : +33 (0)4 67 41 50 28 - service.social@crous-montpellier.fr

Service social du CROUS de Nîmes : social.unimes@crous-montpellier.fr

4 Infos pratiques

C. Le budget

► Obligation de ressources

La loi française exige que l'étudiant international justifie de moyens suffisants d'existence soit **615 €/par mois**.

L'existence de ces ressources peut être prouvée par :

- Une attestation de bourse d'études,
- Un ordre de virement permanent de l'étranger (officialisé par le tampon de la banque),
- Des relevés bancaires des trois derniers mois faisant apparaître les virements mensuels (615 €/mois) ou une attestation de la banque chiffrée, tamponnée, signée et datée de moins de trois mois faisant apparaître un montant créditeur au moins égal à trois mois de ressources exigées.

Ces 615 € par mois sont un minimum. Le budget du premier mois vous demandera un effort financier allant jusqu'à 1800 € (dépôt de garantie, assurance, adhésion à une mutuelle...).

L'inscription à l'université varie selon le niveau d'étude : 184 € pour les étudiants de licence, 256 € pour les étudiants de master, 391 € pour les étudiants en doctorat (tarif 2015-2016).

► Budget mensuel

Ce budget mensuel approximatif vaut pour un étudiant célibataire ne logeant pas en cité universitaire, c'est-à-dire pour le plus grand nombre.

Loyer (charges comprises)	400 €
Alimentation	200 €
Transports	30 €
Fournitures universitaires	20 €
Loisirs	100 €
Internet	20 €
Téléphone portable	30 €
Total	800 €



© Service Communication UM3

© Thinkstock PRES-COMUE



© UM2 - Luc Jennepin

► Ouvrir un compte en banque

Il est fortement conseillé de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire, en particulier pour percevoir certaines aides qui sont versées par virement bancaire.

Liste des pièces requises :

- attestation d'hébergement (avec adresse exacte),
- certificat de scolarité,
- copie du passeport et du visa.

4 Infos pratiques

D. La restauration

Une offre de restauration variée et équilibrée à petit prix : 3,25 € le repas.

Implantés au coeur des lieux d'étude, les restaurants universitaires et les cafétérias du CROUS proposent une offre de restauration rapide et économique, adaptée aux besoins des étudiants.

Détail des points de restauration sur www.crous-montpellier.fr



Cafétéria Saint Charles

E. Les transports

■ À Montpellier

Vélo, tram, bus, les Transports de l'Agglomération de Montpellier (TAM) vous proposent de nombreux forfaits et types d'abonnements pour vous déplacer. Retrouvez toutes les infos sur www.montpellier-agglo.com

■ À Nîmes

A Nîmes, le service de bus urbain est fourni par TaNgo. Des bus et une ligne de trambus desservent la ville tous les jours jusqu'à 21h (le trambus jusqu'à minuit). www.tangobus.fr

■ À Perpignan

La ville de Perpignan et son agglomération mettent à votre disposition différents modes de transport pour faciliter vos déplacements. Plus d'informations sur : www.ctpmp Perpignan.com et www.bip-perpignan.fr

F. Pass'Culture : le bon plan

■ Le Pass'culture à Montpellier

Le CROUS de Montpellier propose à tous les étudiants âgés de 30 ans maximum une carte leur donnant accès à une offre culturelle riche et variée à des tarifs exceptionnels : le Pass'Culture.

L'adhésion coûte 9€. Elle donne accès à des tickets de cinéma à 3,90€ et à des places de spectacles et de concerts de 5€ à 10€ (dans la limite des places disponibles).

Renseignements : CROUS de Montpellier

Tél. +33 (0)4 67 41 50 96 - pass.culture@crous-montpellier.fr

www.crous-montpellier.fr



■ Le Campus Culture à Nîmes

Pour la somme de 7 €, les étudiants nîmois bénéficient à des tarifs très attractifs de places de concerts, de cinéma ou encore de théâtre, ou d'entrées dans les monuments et les nombreux musées de la Ville. Ils peuvent également acheter livres, disques ou films à des prix préférentiels.

Quelques exemples : 5€ la place pour le Théâtre de Nîmes, 4€ l'entrée au Forum du centre ville, 3,30€ la séance au Sémaphore...

Renseignements : service jeunesse de la ville de Nîmes (ORLOJ)

Tél. +33 (0)4 66 27 76 86 - <http://orloj.nimes.fr>

■ Le Pass'culture à Perpignan

Pour la somme de 5€ pour les boursiers et 10€ pour les non boursiers, le Pass'Culture de Perpignan permet aux étudiants de pouvoir accéder à l'activité culturelle de Perpignan et sa région à des tarifs très avantageux. Le Pass'Culture propose les tarifs suivants : Cinéma Castillet : 3€, Institut Jean Vigo : 3€, Théâtre de l'Archipel : 5€, Jazzèbre : de 2 à 15€, USAP : 5€, Festivals : - 50%

Renseignements : Université de Perpignan Via Domitia

Maison de l'étudiant - Bureau n°X20

Ouverture :

Mardi 14h-16h30

Mercredi 11h-16h30

Jeudi 14h-16h30

Vendredi 14h-16h30

Tél. +33 (0)4 68 08 68 08 - pass-culture@univ-perp.fr

Facebook/Twitter : Pass Culture UPVD

G. Pièces à fournir pour vos démarches administratives

LOGEMENT

1. Cautionnement solidaire :

- Passeport
- Pièce d'identité du garant
- Les trois derniers bulletins de salaire et l'avis d'imposition du garant
- Un justificatif de domicile du garant (ex : facture électricité ou téléphone)
- Relevés d'identité bancaire (locataire et garant)

2. Attestation multirisques habitation

BANQUE

- Attestation de logement (quittance de loyer ou bail)
- Passeport avec visa

AIDE AU LOGEMENT (CAF)

- Dossier complété
- RIB

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION (OFII)

- Passeport avec visa et tampon d'entrée
- Attestation OFII complétée (attestation remise par les autorités consulaires avec le visa)

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Le **passport original** ainsi que la **photocopie du passeport** portant mention du visa étudiant (Hors EEE) ou **titre de séjour**
- Le **dossier d'inscription** dûment complété
- La **lettre ou mail d'acceptation de l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil**
- Un **extrait d'acte de naissance original** traduit en français et une photocopie
- Pour les étudiants boursiers : **photocopie du justificatif de l'attribution de la bourse**
- **Si accès en L1 : original du diplôme** permettant l'accès à l'Université dans votre pays accompagné d'une **traduction par un service consulaire ou par un traducteur assermenté** et une photocopie.
- **Pour tous les autres niveaux d'études : en plus du BAC, présenter l'original du diplôme** permettant l'accès par équivalence avec la **traduction officielle** et une photocopie.

AFFILIATION SÉCURITÉ SOCIALE

- Acte de naissance traduit en langue française

H. Glossaire

- BAC** : Baccalauréat
BDE : Bureau des Étudiants
CAF : Caisse d'allocation Familiale
CMU : Couverture Maladie Universelle
COMUE : Communauté d'Universités et Établissements de l'Académie de Montpellier
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse
CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
ENT : Espace Numérique de Travail
MDE : Maison des Étudiants
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'intégration
PHARE : Point Hébergement Accueil et Recherche de logement pour les Etudiants Internationaux
RIB : Relevé d'Identité Bancaire
SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence
UFR : Unité de Formation et de Recherche

■ Abréviations

- BU** : Bibliothèque Universitaire
Cafèt' : Cafétéria
Cité U : Cité Universitaire
Coloc' : Colocation
Fac : Faculté = UFR = Unité de Formation et de Recherche
RU ou resto'U : Restaurant Universitaire
Tram' : Tramway
RDV : Rendez-vous



© Service Communication UM3

NB : N'oubliez pas de vous munir de plusieurs originaux et photocopies de chacun de ces documents et de plusieurs photos d'identité.

Contacts



COMUE LR-Universités

Service Accueil International Étudiants/Chercheurs (SAIEC)

163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier
Tél. +33 (0)4 67 41 67 87 - saiec@lr-universites.fr
www.languedoc-roussillon-universites.fr



CROUS DE MONTPELLIER

Service accueil international

2 rue Monteil - 34033 Montpellier
Tél. +33 (0)4 67 41 50 38 - international@crous-montpellier.fr
www.crous-montpellier.fr



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Direction des Relations Internationales - Service Mobilité

163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier
Tél. + 33 (0)4 34 43 23 28 - mobility@umontpellier.fr - www.umontpellier.fr



UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3

Service des Relations Internationales

Bureau 209 - Route de Mende - 34199 Montpellier cedex 5
Tél. + 33 (0)4 67 14 21 31 - www.univ-montp3.fr



UNIVERSITÉ DE NÎMES

Service des Relations Internationales

Rue du Dr. Georges Salan - CS 13019 - 30021 Nîmes cedex
Tél. +33 (0)4 66 36 45 83 - international@unimes.fr - www.unimes.fr



UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Service Universitaire des Relations Internationales

52 avenue Paul Alduy - Bât. A RDC - 66860 Perpignan
Tél. +33 (0)4 68 66 22 18 - sec-suri@univ-perp.fr - www.univ-perp.fr



MONTPELLIER SUPAGRO

Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier

Service relations internationales et langues

2 place Pierre Viala - 34060 Montpellier cedex 2
Tél. +33 (0)4 67 61 70 27 - direction-sril@supagro.fr - www.supagro.fr



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER

Service de la vie étudiante

220 avenue Emile Jeanbrau - 34090 Montpellier
Tél. +33 (0)4 67 14 43 24 - relinter@enscm.fr - www.enscm.fr